



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER  
DE LA SÉANCE DU  
30 septembre 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans l'auditorium du château de la Neuenbourg de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41  
Nombre de Conseillers en fonction : 41  
Nombre de Conseillers présents : 31

**Présents :**

Dominique ABADOMA – Josiane BRENDER-SYDA – Yves COQUELLE – Anne DEHESTRU – Annie DITTRICH – Jean-Jacques FISCHER – Patrice FLUCK – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Claudine GRAWAY – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Marie-Christine HUMMEL – Maurice KECH – Yann KELLER – Francis KOHLER – Marianne LOEWERT – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Aurélie OTTMANN – Fleur OURY – Jean-Pierre PELTIER – Marcello ROTOLO – André SCHLEGEL – Grégory STICH – César TOGNI – André WELTY – François WURTZ –

**Suppléants :**

Gilles DRENDEL – Danielle FUCHS –

**Absente excusée et non représentée :**

Sylviane ROTOLO –

**Absent non excusé :**

Daniel HINDELANG –

**Ont donné procuration :**

Daniel BRAUN à Anne DEHESTRU – Hélène CORNEC à Claudine GRAWAY – Christian FACCHIN à Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Marc JUNG à Dominique ABADOMA – Francis KLEITZ à Claude MULLER – Luc MARCK à Annie DITTRICH – Karine PAGLIARULO à Yves COQUELLE – Marie-Josée STAENDER à Alain FURSTENBERGER –

**Assistaient en outre à la séance :**

Matthieu BOECKLER, Adjoint au Maire de Lautenbach-Zell  
Des agents de la CCRG  
La presse locale

**Secrétaires de séance :**

Anne DEHESTRU, assistée par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

## Point 7. URBANISME

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

### 7.2- Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim (JFB)

Par arrêté préfectoral du 6 août 2018, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) a acquis la compétence *Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*.

Dès lors, la CCRG a compétence pour approuver les modifications des PLU des communes membres tant que le PLU intercommunal n'est pas approuvé.

Lors de sa délibération du 19 février 2019, le Conseil Communautaire a validé le principe d'adapter le PLU d'Issenheim.

Lors de sa délibération du 14 novembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une procédure déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim, pour permettre le développement d'un nouveau quartier lié au projet de revitalisation de son centre ancien.

La procédure en question a été engagée au mois de décembre 2019.

L'ADAUHR-ATD a été mandatée pour assurer la Maîtrise d'œuvre de ce projet.

En date du 29 mars 2021, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Grand Est (MRAe) a rendu sa décision de ne pas soumettre le dossier à évaluation.

Cette décision est assortie de deux recommandations.

Le dossier de déclaration de projet a fait l'objet d'une réunion d'examen conjointe avec les personnes publiques associées, en date du 21 avril 2021, à la Mairie d'Issenheim.

Par arrêté du 13 avril 2021, Monsieur le Président a prescrit l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim.

Cette enquête s'est tenue au siège de la Communauté de Communes et en Mairie d'Issenheim, du 10 mai au 10 juin 2021 inclus.

Pendant l'enquête publique, le commissaire enquêteur a effectué trois permanences en Mairie d'Issenheim et une au siège de la Communauté de Communes afin de se tenir à la disposition du public et recueillir ses observations.

En incluant les avis des personnes publiques associées, le commissaire enquêteur a recensé un total de 42 interventions tout au long de l'enquête.

Dans son rapport daté du 8 juillet 2021 (cf annexe 22), le commissaire a rendu un avis favorable au projet, assorti de la recommandation suivante : « *Mise en place d'un plan de communication concernant les actions de compensation environnementale envisagées dans l'immédiat et à long terme* ».

Afin de prendre en compte l'ensemble des avis émis par les personnes publiques associées, l'autorité environnementale, le commissaire enquêteur et le public, des modifications ont été apportées au projet à l'issue de l'enquête publique.

Ces changements apportés sont présentés en détail dans la note de présentation du dossier (cf annexe 23), dans un chapitre spécifique : « 6 Évolution du dossier suite à l'enquête publique et la réunion d'examen conjoint ».

Le tableau suivant synthétise ces modifications :

Origine	Modification opérée
Recommandation MRAe	Ajout d'éléments concernant l'alimentation en eau potable
Recommandation MRAe	Rappel de la procédure PLUi en cours
Recommandation commissaire enquêteur	Réponse favorable, la Commune d'Issenheim communiquera sur le volet environnemental du projet dans son bulletin communal
DDT68	Ajout d'un volet justificatif focalisé sur les besoins résidentiels du territoire et de la commune
Enquête publique	Concrétisation dans le zonage du phasage de l'opération en deux séquences, afin notamment de prendre en compte les remarques sur la consommation de foncier agricole

Considérant que la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim (cf annexe 23) telle qu'elle est présentée au Conseil Communautaire est prête à être approuvée conformément à l'article L153-38 du Code de l'Urbanisme.

*Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L153-58 et R153-15.*

*Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Issenheim approuvé le 30 novembre 2007.*

*Vu les avis émis par les personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 mai au 10 juin 2021 inclus.*

Le Bureau, réuni le 14 septembre 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim telle qu'elle est annexée à la présente délibération, dans la mesure où elle est rendue nécessaire pour permettre le développement d'un nouveau quartier lié au projet de revitalisation de son centre ancien
- d'afficher la présente délibération au siège de la Communauté de Communes et en Mairie d'Issenheim durant un mois
- de publier une mention de cette décision dans un journal diffusé dans le département
- de publier la présente délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales
- de mettre le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, en Mairie d'Issenheim et en Préfecture du Haut-Rhin, aux jours et heures habituels d'ouverture
- de rendre la présente délibération exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées
- de transmettre la présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thann-Guebwiller
- d'habiliter Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux présentes décisions.

**Ce point est approuvé dont sept procurations – Daniel Braun – Hélène Cornec – Marc Jung – Francis Kleitz – Luc Marck – Karine Pagliarulo – Marie-Josée Staender –, moins quatre votes contre – Hélène François-Aullen – Philippe Hecky – Francis Kohler – dont une procuration – Christian Facchin –.**